☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation 6000012485

D'AUTORISER, une entente entre la Ville de Laval et la Société de transport de Montréal (STM) pour la surveillance des installations sur le territoire lavallois, et ce pour une période de deux ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2023 pour un montant maximal de 1 273 000,00$ exonéré de toutes taxes applicables, tel que le stipule l'article 11.1 du projet d'entente, le tout conformément au projet d'entente joint en annexe.

D'AUTORISER, la direction des Affaires juridiques de la STM à rédiger l'entente finale en des termes substantiellement conformes au projet d'entente joint en annexe.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1.273.000,00 **$** –

DE responsable : Métro

Marie-Claude Léonard
Signé avec ConsignO Cloud (30/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Marie-Claude Léonard

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

À l'occasion de l'ouverture des stations de métro situées sur le territoire de la Ville de Laval, la STM a fait désigner des agents de la paix relevant du Service de police de Laval comme inspecteurs de la STM. Conséquemment, les agents de la paix pouvaient, dans le cadre de leur mandat général, voir notamment à l'application des règlements de la Société, plus particulièrement du Règlement R-036.

Les parties conviennent d'une nouvelle entente pour le 1er mai 2021 au 30 avril 2023.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) : ☐ Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur général:

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : 6000012485 (Autoriser une entente pour la surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois)
Surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois.

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions

☐ *S/O*

☑ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel

Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Une première entente entre la STM et la Ville de Laval fut approuvée par résolution du conseil d'administration le 7 mai 2008 (CA-2008-126). Principalement, elle visait l'établissement de paramètres d'intervention du service de protection des citoyens de la Ville de Laval dans le matériel roulant et les immeubles exploités par la STM sur le territoire lavallois. Cette entente s'inspirait des paramètres convenus à l'entente intervenue avec le SPVM et entérinée par le conseil d'administration lors de sa séance du 7 juillet 2005 (CA-2005-160).

Une nouvelle entente a été approuvée par résolution du conseil d'administration le 2 mars 2016 (CA-2016-051) prévoyant de nouvelles modalités dont notamment la ratification du renouvellement automatique de l'entente, à moins qu'une partie transmette un avis de non-renouvellement écrit au plus tard 30 jours avant l'expiration de l'entente.

Le montant de la dépense est estimé en fonction de la grille de tarification annuelle ainsi que l'indexation prévue à l'entente.

Il est recommandé d'autoriser cette nouvelle entente pour la surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle

☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

En offrant un service sécuritaire, la STM renforce la compétitivité et l'attractivité du transport collectif et agit en tant qu'entreprise responsable.

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : DIVISION APP. EXPLOITATION

Nom : Sonia Thibodeau

Service : Chaîne d'approvisionnement

Nom : Marie-Josée Hotte (par Intérim)

Marie-Josée Hotte
Signé avec ConsignO Cloud (30/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Nancy Dubé

Nancy Dubé
Signé avec ConsignO Cloud (30/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : 6000012485 (Autoriser une entente pour la surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois)
Surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois.

Informations financières ☐ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre	66000			
Compte	551590			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	1.273.000			1.273.000

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☐ *S/O*

Période estimée du contrat : de 01 (JJ) 05 (MM) 2021 (AAAA) à 30 (JJ) 04 (MM) 2023 (AAAA)

–	2021	2022	2023 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]	424.333 $	636.500 $	212.167 $	1.273.000 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	424.333 $	636.500 $	212.167 $	1.273.000 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	424.333 $	636.500 $	212.167 $	1.273.000 $

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : *Linda Lebrun*
Signé avec ConsignO Cloud (31/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : 6000012485 (Autoriser une entente pour la surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois)
Surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* (article 101.1 par. 2) (RLRQ c. S-30.01) permet de conclure un contrat de gré à gré dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu avec un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1)*. La Ville de Laval est un tel organisme public.

La signature de l'entente finale sera effectuée conformément au Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (STM).

Historique d'adjudication
Résolution : CA-2016-051
Montant autorisé exonéré de toutes taxes applicables (sans contingence) : 1 140 965,69 $
Période couverte par l'autorisation : 1er mai 2015 au 30 avril 2017
Nature de l'autorisation : Contrat de base
Octroi à : Ville de Laval

Résolution : CA-2017-054
Montant autorisé exonéré de toutes taxes applicables (sans contingence) : 600 000,00 $
Période couverte par l'autorisation : 1er mai 2017 au 30 avril 2018
Nature de l'autorisation : renouvellement
Octroi à : Ville de Laval

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Historique d'adjudication
Résolution : CA-2018-154
Montant autorisé exonéré de toutes taxes applicables (sans contingence) : 642 644,36 $
Période couverte par l'autorisation : 1er mai 2018 au 30 avril 2019
Nature de l'autorisation : renouvellement
Octroi à : Ville de Laval

Résolution : CA-2019-046
Montant autorisé exonéré de toutes taxes applicables (sans contingence) : 655 497,25 $
Période couverte par l'autorisation : 1er mai 2019 au 30 avril 2020
Nature de l'autorisation : renouvellement
Octroi à : Ville de Laval

Résolution : CA-2020-039
Montant autorisé exonéré de toutes taxes applicables (sans contingence) : 675 000,00 $
Période couverte par l'autorisation : 1er mai 2020 au 30 avril 2021
Nature de l'autorisation : renouvellement
Octroi à : Ville de Laval